

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 11 juillet 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018**

**2018 DAC 327** Subvention (4.000 euros) à l'association Les Chanteurs de Saint- Eustache (1er).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Les Chanteurs de Saint- Eustache (1er) ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée, pour le fonctionnement de son chœur, à l'association Les Chanteurs de Saint- Eustache, 2 impasse Saint- Eustache (1er) au titre de l'année 2018. 2018-03105, 52685.

Article 2 : Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2018, chapitre 65, nature 6574, rubrique 3111.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**